

Communiqué de presse
Paris, le 15 février 2021

Le commerce de gros spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration, au bord du précipice, appelle à l'aide

« Pas de client, pas de business, pas de perspective... au secours, le naufrage est proche ! »

Au moment où les mesures d'aides aux charges fixes sont en discussion à Bercy, les fournisseurs des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel, en situation de grande détresse, tirent la sonnette d'alarme.

En raison des conséquences de la crise sanitaire, les entreprises grossistes spécialisées dans l'approvisionnement des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel craignent de devoir **licencier, contraintes et forcées, pas moins de 100 000 collaborateurs**. **85%** de ces mêmes entreprises restent **exclus des aides accordées** au titre du fonds de solidarité modifié le 14 janvier dernier, et leur **perte de chiffre d'affaires moyenne est estimée à 40%** sur 2020, sans meilleure perspective pour 2021.

Depuis la fermeture de leurs clients, c'est tout l'écosystème du commerce de gros spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration qui est aux abois.

C'est pourquoi un accompagnement à la hauteur de sa souffrance est absolument nécessaire, impliquant notamment :

- **L'accès à la nouvelle aide aux charges fixes** en cours de formulation, sans condition quel que soit le niveau de chiffre d'affaires (grand ou petit, car les PME comptent aussi),
- Dès 30% de perte de CA, **un accès proportionnel** à la perte de CA **au fonds de solidarité** et aux exonérations de charges pour les fournisseurs de l'hôtellerie / restauration,
- La poursuite de l'accès au régime de **chômage partiel préférentiel** aussi longtemps que les fermetures perdureront.

C'est un véritable appel à l'aide que le commerce de gros spécialisé dans l'hôtellerie, la restauration et l'évènementiel adresse au gouvernement, à un moment où il approche du **point de rupture**.

Témoignages d'entreprises :

Frédéric Lansard - Société Gastronomie Service (CA de 52 M€ - 150 salariés), grossiste alimentaire situé en Normandie

« Depuis, le début de la crise liée à la Covid, mon entreprise a perdu 45% de son chiffre d'affaires. Notre métier de grossiste alimentaire est un métier à faible rentabilité (<2%) dont l'équilibre économique est fortement lié à la productivité logistique. Malgré la perte de 70% de notre clientèle (fermeture des restaurants), **nous avons maintenu notre niveau de service auprès de la clientèle service public** (Hôpitaux dont l'APHP, maisons de retraites, écoles...). Nous avons donc dû conserver tous les services de l'entreprise (approvisionnement, stockage, préparation, livraison, suivi commercial, suivi administratif etc...), **sans pouvoir couvrir les charges fixes**. Dans la situation actuelle, il est indispensable que l'Etat nous aide avec un dispositif de couverture de charges fixes à hauteur de 20% du CA afin d'assurer la continuité de mon entreprise. »

Stéphane Ubrun - Société Alpagel Grenoble (CA de 34 M€ - 105 salariés), grossiste alimentaire basé à Grenoble

« Alpagel est une société familiale avec un ancrage régional. Nous commercialisons des produits alimentaires surgelés, frais et crèmes glacées. Depuis 40 ans nos valeurs restent axées sur le service et le client. Nous fournissons l'hôtellerie, la restauration et l'évènementiel.

Depuis le début du 2^{ème} confinement nous avons perdu plus de 80% de notre CA, 70% de nos collaborateurs sont au chômage partiel, et nous avons 25 camions en hibernation sur notre parking.

Nous subissons les décisions de fermeture des restaurants et des stations de sport d'hiver.

Désormais, nous sommes dans l'attente de mesures concrètes concernant « l'aide exceptionnelle aux charges fixes » annoncée le 14 janvier dernier. »

Sébastien Carabeuf - Société DIPSA (CA de 20 M€ - 40 salariés), grossiste alimentaire dans les Yvelines

« Dès janvier 2020, les interdictions des grands rassemblements ont impacté 20% de mon activité (liée à l'évènementiel); avec la fermeture de nos clients restaurateurs, nous avons perdu 45% d'activité supplémentaire. Nous nous sommes alors battus pour trouver de nouveaux débouchés, et le faible chiffre d'affaires que nous avons alors réalisé nous a exclu de toute aide ! **Tout au long de l'année, nous avons navigué entre -60% et -25%**. Nous clôturons 2020 à -40% avec une perte de marge brute de 1,7M€.

Au global, nous avons bénéficié du chômage partiel (pour 50% de notre personnel), d'un PGE - qu'il va falloir rembourser - et de 1500€ d'aide du fond de solidarité sur le mois de Novembre.

Pour être aidés, nous aurions dû fermer totalement ! Ne plus livrer nos clients qui essayaient de survivre ! Ce n'est pas le choix que j'ai fait ! Nous avons « résisté », comme Bruno Le Maire nous l'avait demandé, pour que les flux logistiques d'approvisionnements en produits frais tiennent bon et que chaque français puisse manger sans risque de pénurie. Était-ce le bon choix ? J'ai encore l'espoir d'être entendu et soutenu... Il est primordial que les seuils de pertes de CA soient réévalués à -30% pour les grossistes de France, ayant des rentabilités de 1/2% avec des charges fixes incompressibles. **Il est essentiel que nous soyons soutenus** par le nouveau dispositif d'aide à la prise en charge des frais fixes. »

Christophe Hardy - Société SOCODN (CA de 9,5 M€ - 35 salariés), grossiste en viande en Basse-Normandie

« 47% de notre activité est réalisée avec les restaurateurs, nous sommes donc très impactés par leur fermeture. A ce jour nous déplorons des pertes de CA de l'ordre de -35 à -40 % par semaine, comparativement aux années précédentes, ce qui **fragilise notre modèle de rentabilité et surtout notre trésorerie** au fil des semaines.

Ordinairement, nous travaillons avec les éleveurs d'agneaux de la Baie du Mont Saint-Michel ainsi qu'avec de nombreux éleveurs de vaches Normandes. La fermeture de ces débouchés de restauration ne nous permet plus d'écouler leurs produits et ces éleveurs peinent également à trouver d'autres débouchés avec une bonne valorisation. La fermeture prolongée des restaurants et traiteurs a de ce fait un impact sur la filière entière.

A ce jour, les aides demeurent insuffisantes : nous n'avons pu bénéficier que du PGE et de l'activité partielle »

A propos de Fédalis, Fédération des distributeurs alimentaires Spécialisés

Fédalis regroupe 200 entreprises, fournisseurs en produits alimentaires sur le marché de la Restauration Hors Domicile, qui réalisent 10 Mds € de CA annuel auprès de toutes formes d'hôtellerie et de restauration et emploient 25 000 salariés.

A propos de SYNDEPI, Syndicat des entreprises de distribution de produits d'épicerie à destination des professionnels

SYNDEPI représente les fournisseurs en produits alimentaires auprès des professionnels des métiers de bouche, la restauration hors-domicile collective et commerciale avec une offre unique de grandes marques en Epicerie et Hygiène-Entretien.

A propos de Culture Viande, le Syndicat des entreprises françaises des viandes

Culture Viande fédère 320 entreprises dans les métiers de l'abattage-découpe-élaboration et commerce en gros des viandes, bovines, porcines, ovines, caprines et équinnes. Elles emploient 50 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires global de 20 Mds €.

A propos de FENNTISS, Fédération Nationale du tissu

FENNTISS regroupe les négociants transformateurs ou éditeurs en textile. Ses adhérents réalisent un chiffre d'affaires d'environ 800 millions d'euros dont plus de 30% à l'exportation. Ils emploient 4.000 salariés.

Contact presse :

AGENCE AUVRAY & ASSOCIES

Hortense Paul-Dauphin – h.paul-dauphin@auvray-associes.com – 01 58 22 21 14